

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 3.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	15.1. au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou. 6 lig.		
Midi....	d. au-dessus	00 deg.	27 pou. 0 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
0 h. m.	0 h. m. 27.	0 h. m.	Pleine lune.		19

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS. — La session législative étant close, le CENSEUR reprend le cours ordinaire de ses publications, et cesse de paraître le dimanche soir.

Lyon, 3 août 1839.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Les peuples ne conservent les garanties qu'ils ont conquises qu'à la condition de veiller avec sollicitude à leur existence. Ils ne peuvent les rendre plus durables, les étendre, les développer, qu'en se mêlant activement à la vie politique. La démocratie veut sortir de l'ilotisme; les patriotes, depuis 1830, ont agi pour hâter son émancipation; il importe qu'ils persévèrent dans cette volonté et qu'ils saisissent avec empressement toutes les circonstances favorables à l'exposition des idées qu'ils défendent.

L'opposition dynastique de la chambre des députés ne représente pas l'intérêt démocratique; la presse, telle que les lois de septembre l'ont organisée, est également insuffisante; les moyens de lutter légalement sont restreints, nous le savons, mais ce n'est pas un motif de refuser d'entrer dans la lice: on a gagné souvent des batailles malgré de mauvais accidents de terrain.

Que les amis de la liberté aient donc confiance dans la puissance de leurs idées et dans la force de la vérité, qu'ils aient foi dans l'omnipotence de l'opinion.

En ce moment, l'importante question de la réforme électorale vient d'être soulevée par l'opposition de la chambre des députés; elle est en quelque sorte mise à l'ordre du jour. Il importe que tous les amis de la liberté s'en occupent, et que les résolutions de la réunion Barrot soient examinées sérieusement.

Après l'opposition dynastique, l'opposition radicale a bien droit à prendre la parole et à s'expliquer sur ses résolutions; c'est à cette manifestation que nous convions le comité électoral de Lyon et les citoyens qui se sont constamment occupés de préparer la réforme. La pétition lyonnaise, couverte de 11,000 signatures, n'est pas un fait accidentel qui puisse rester sans conséquences; les citoyens qui ont protesté si énergiquement contre le monopole électoral, ont imposé aux promoteurs de la pétition le devoir de la soutenir.

Des révélations importantes viennent parfois nous apprendre les souffrances de notre armée d'Afrique. Là régneront toujours le désordre et la concussion, les pots-de-vin et les trafics honteux. Les juifs, les fournisseurs, les administrateurs y font des fortunes scandaleuses, tandis que le pauvre soldat y est mal nourri, mal logé. Ses privations servent à payer les maîtresses, les cabriolets, les grooms d'employés déprédateurs. Il est constant que le budget d'Afrique est horriblement gaspillé. Voici des faits qui le prouvent; nous les empruntons au *Toulonnais*:

Les vivres sont généralement de mauvaise qualité, et surtout en hiver; la viande est si dégoûtante parfois que l'Arabe Bédouin le plus misérable ne daignerait pas la prendre si on la lui donnait. Le vin est détestable. Le pain est tantôt passable, tantôt mauvais; le poids manque toujours. Ceci explique la vie de luxe des employés des vivres en Afrique. Ils ont des maîtresses, des chevaux de prix, une table splendide, des nègres pour cuisiniers et pour la livrée, des logements richement décorés à leurs frais, enfin dans les expéditions les caissons remplis de bon vin et de provisions de bouche à faire pâlir d'envie les bivouacs

Feuilleton.

Poitiers, juillet 1839.

A M. le directeur de l'Echo du Peuple.

Monsieur,
Cette lettre aura tout lieu de vous surprendre: une femme écrit dans votre journal, une femme écrit à Poitiers! — Eh! pourquoi non?... N'allez pas croire, au moins, que j'aie évolué sur ce mot le fantôme de l'émancipation des femmes, et vous prouver algébriquement, en style déclamatoire, que l'intelligence n'a pas de sexe! A Dieu ne plaise! L'esprit dogmatique et les hautes prétentions doivent nous rester étrangers; le cercle de notre influence demande à être restreint, et il est des bornes que nous ne saurions franchir.
Je ne veux pas que vous puissiez penser non plus que je fais profession de femme auteur.
Faut-il que je vous le dise? Je suis femme, et rien de plus, peut-être, et du meilleur accord possible, pourvu que, du reste, on soit de mon avis. Une idée me frappe, je m'en empare, je la considère, je la retourne, je m'y complais, et puis elle s'efface; le moindre fait m'impressionne, m'attendrit, me charme ou me fait colère. Aussi, mes sensations se succèdent avec trop de rapidité pour que je puisse en faire l'analyse et le noter sur le papier à mesure qu'elles se présentent; pour être, faut-il que je sois sous le coup d'une préoccupation plus qu'ordinaire!
Alors je laisse courir ma plume à l'aventure; il me semble que je détache de mon âme les émotions qui l'agitent en leur donnant un corps, et je me trouve soulagée.
Je suis bien folle, n'est-ce pas? de vous initier ainsi à ces détails intimes de mon existence; mais je ne voudrais pas pour tout au monde qu'on m'appliquât le titre *flétrissant* de *bas-bleu*....
Maintenant, le vilain mot!
Maintenant, au fait, j'ai quelques mots à vous dire sur les

d'Afrique; voilà la vie que mènent les *riz-pain-sel* à 1,200 fr., 1,500 fr., 2,000 fr. d'appointments, tandis que le respectable officier, qui n'est pas moins payé, est horriblement logé, et peut à peine subvenir avec sa solde à ses besoins indispensables.

L'armée doit sans doute se montrer patiente et réservée dans ses plaintes; mais cette patience à ses bornes. — Que les chefs de corps aient le courage de faire entendre de justes réclamations.

La colonisation ne marche pas en Afrique par deux raisons. D'une part, le gouvernement ne la favorise pas; de l'autre, à la manière dont la colonie est administrée, on doit craindre qu'elle ne soit un jour abandonnée.

La presse tout entière a flétri certains marchés révélés par le procès Brossard; mais là ne se termine pas sa mission. Il importe qu'elle veille sur le bien-être de nos régiments, que le climat, les fatigues et la mauvaise nourriture déciment. Son devoir est de forcer le gouvernement à remédier aux abus criants que nous venons de signaler.

Le moment d'opérer une heureuse réaction est arrivé.

Le gouvernement, à ce que nous apprend le *Toulonnais*, va créer en Afrique une administration des subsistances; mais cette administration sera impuissante, si elle n'est bientôt corrompue, tant que les déprédateurs pourront promener leur insolence en Afrique.

Il faudrait vider les étalles d'Augias, employer des remèdes énergiques, à des hommes tarés substituer des hommes honnêtes, fermes, actifs et zélés. Il faudrait enfin rappeler en France cette nuée d'intrigants de toutes couleurs qui sont allés s'abattre sur l'Afrique comme sur une proie.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance du Sémaphore.)

Pour satisfaire à la légitime impatience de nos lecteurs, nous publions encore aujourd'hui un court supplément afin de leur faire connaître les nouvelles les plus importantes parmi celles que contiennent nos correspondances d'Orient, arrivées ce matin.

Au départ du courrier, le 17 juillet, Constantinople jouissait de la plus parfaite tranquillité. Les cérémonies du sacre avaient eu lieu; Abd-ul-Medjid avait ceint le sabre d'Othman dans la mosquée d'Eyoub. Tous les bruits d'une réaction contre les réformes du sultan Mahmoud se trouvaient démentis; plus de cent personnes qui voulaient pousser à cette réaction avaient été étranglées, et d'anciens janissaires retirés à Smyrne avaient disparu sans qu'on ait pu savoir ce qu'ils étaient devenus. On a vu avec plaisir le jeune sultan et les officiers de sa cour paraître en public dans toute la rigueur du costume de la réforme.

Les représentants des grandes puissances ont été l'objet d'une foule d'égarés de la part de la cour du sultan.

Notre correspondance d'Egypte nous transmet les détails officiels de la bataille de *Nezib*, que nous ferons connaître demain; pour le moment, nous nous bornons à en résumer les résultats principaux. Il y a eu dans l'armée turque trois mille six cents morts et près de trois mille blessés, presque tous mortellement. Dix mille ont été faits prisonniers. Du côté de l'armée égyptienne, le nombre des morts s'élève à dix-huit cents environ, et celui des blessés à huit cents. Un général égyptien, Ibrahim-Bey, est resté sur le champ de bataille. Plusieurs officiers européens, au service du sultan, ont péri. Un baron prussien a été tué d'un coup de pistolet tiré à bout portant par un des Turcs qu'il engageait à ne pas fuir. Vingt officiers de santé arrivés de Constantinople, la veille du combat, sont tous morts ou faits prisonniers. Liberté est accordée aux prisonniers de se rendre où bon leur semblera; la plupart ont demandé à être incorporés dans les armées égyptiennes, ou à s'établir en Egypte ou en Syrie.

jeunes gens, sur leur manière de vivre extérieure, sur leurs habitudes, sur leurs goûts, leur esprit, sur ce qu'ils sont ou sur ce qu'ils se font voir, sur ce qu'ils devraient être ou se montrer. La matière est délicate pour une femme, et vous riez de mes prétentions; n'importe, j'en aurai le cœur net.

Sachez d'abord, monsieur, que, sans être précisément trop âgée, je le suis assez pour me permettre certaines réflexions, certaines remarques, qui paraîtraient peut-être déplacées dans la bouche d'une jeune fille.

Donc, suivant mon habitude, je me promenaïs dimanche dernier à Blossac. J'aime Blossac! la bigarrure des costumes, une sorte de pêle-mêle, le tumulte des voix, les embarras de la foule, ses mouvements inquiets et désordonnés, m'occupent et m'amuse; puis la musique du régiment est bonne à entendre le soir, à distance, et le paysage du côté de l'eau repose agréablement la vue.

J'observais en silence, étudiant chaque groupe, décomposant chaque physionomie et analysant toutes les toilettes. Mes remarques portaient surtout sur l'excessive recherche de la mise des jeunes gens, et je ne sais pourquoi ce soir elle me frappa davantage.

Vous croyez peut-être, M. le directeur, que toute cette jeunesse dorée, pommadée, frisée, musquée, se rend à Blossac pour offrir à la beauté le tribut de ses admirations; pour considérer, qui cette taille flexible et moelleuse; — qui ces beaux yeux larges ouverts; — qui cette bouche fraîche et rosée; — qui ce pâle et poétique visage; — qui les parures; — qui le coup d'œil... — Les femmes le croient, je vous le jure; aussi il fait beau voir leurs petits airs de tête, les câlineries de leur démarche, les flatteries de leurs regards, et cet ensemble d'agaçantes mœuries, de coquetteries discrètes et adorables dont elles ont seules le secret.

Aucune de ces nuances ne nous échappe à nous autres femmes, voyez-vous; mais ce que toutes ne voient pas aussi bien, parce que l'amour-propre étouffe leur perspicacité, c'est que les jeunes

Maintenant, la nouvelle la plus importante étant l'arrivée de la flotte turque à Alexandrie, nous pensons devoir mettre en son entier sous les yeux de nos lecteurs une lettre de l'un de nos correspondants d'Egypte.

ALEXANDRIE, 17 juillet. — Le 13 au soir, l'escadre turque composée de 9 vaisseaux et de 13 frégates, se montra au-delà des passes. Les terrasses des maisons et les bords de la mer étaient couverts de spectateurs qui s'étonnaient de voir cette escadre turque que l'on avait lancée des Dardanelles pour exterminer l'escadre égyptienne, venir s'unir à elle. Elle a 3,000 hommes de débarquement, à peu près tout autant de soldats de marine, et 13,000 hommes d'équipage.

On aurait tort de regarder la démarche du capitain-pacha comme une défection. Ce n'est pas du sultan qu'il se détache; il a voulu seulement protester contre la nomination de Kosreff-Pacha que l'on regarde assez généralement comme le mauvais génie de l'empire, et qui est l'homme des Russes. A la nouvelle de la mort du sultan et de la nomination de Kosreff au visirat, tous les officiers de l'escadre turque, à l'ancre encore aux Dardanelles, se rendirent auprès du capitain-pacha, lui déclarèrent qu'ils ne devaient pas se rendre à Constantinople, à cause de Kosreff, l'ennemi de l'empire et l'ennemi personnel de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns demandaient à passer plutôt dans différents pays de l'Europe, mais tous disaient qu'il fallait venir auprès de Méhémet-Ali, qui était le véritable soutien de la nation, à l'effet de se concerter avec lui sur les mesures à prendre pour renverser le grand-visir, fatal à son pays, consolider le trône ottoman et accroître la prospérité de l'empire. Le capitain, qui partageait leur opinion, n'espérant pas, d'ailleurs, détourner ses officiers de leur projet, fit mettre à la voile pour Alexandrie, se faisant précéder de son kiais, auprès de Méhémet-Ali, sur un bateau à vapeur, afin de lui exposer les motifs de leur conduite et obtenir l'autorisation de se rendre à son port.

Méhémet-Ali, dont Kosreff-Pacha est l'ancien ennemi personnel, pense aussi qu'il achèverait la ruine de l'empire s'il restait au pouvoir; le 13 donc, au soir, les deux escadres se sont mêlées.

Avant-hier, le capitain-pacha vint faire une visite à S. A., qui l'accueillit avec égard. Hier, tous les officiers de l'escadre turque, parmi lesquels est un Anglais, ont fait en corps une visite au vice-roi, qui leur a dit entre autres choses: « Désormais il n'y a plus ni Egyptiens ni Constantinopolitains, mais seulement la nation musulmane; l'empire n'est pas florissant, notre union le relèvera et lui rendra son ancienne force.

« Je n'ai jamais eu d'autre désir, d'autre ambition que de coopérer à l'affermissement du trône et à la prospérité de la nation. Je suis dévoué de cœur et d'âme au nouveau sultan: il est un diamant sans aucune tache. Empêchons que de mauvais souffles ne ternissent et ne corrompent sa pureté native; vous comprenez que je veux parler de ce Kosrew-Pacha, dont les conseils ont fait tant de mal à l'empire et en consommeraient la ruine, s'il restait à la tête des affaires.

« Eloigner cet homme intrigant des côtés du souverain, à qui il chercherait à inspirer ses haines et ses principes destructeurs, le mettre ainsi dans l'impuissance de faire le mal est un devoir pour tous, et je croirai moi-même avoir rendu un éminent service à notre auguste maître et à ma nation en travaillant à obtenir ce résultat. J'adhère pleinement à vos vœux; ils sont les miens. Quand ils seront accomplis, restons tous frères, membres d'une même grande famille que nous pourrions ramener à sa prospérité passée, toujours soumis au jeune prince qui en est le noble chef. »

— M. Cochelet, accompagné de M. de Ludre, premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, s'est de nouveau rendu, hier au soir, chez le pacha, et tous deux ont cherché à faire comprendre à S. A. qu'elle compromettait ses intérêts en gardant plus long-temps la flotte turque, et ont tâché de la déterminer à la renvoyer et à ne pas faire cause commune avec Akmet-Pacha, qu'ils regardaient comme un traître.

S. A. s'est offensée de cette expression et a chaleureusement défendu le capitain-pacha, disant que la conduite de cet amiral

gens, eux aussi, ne fréquentent les promenades que pour se montrer; ils ne sont pas tant désireux de voir que se faire voir, j'en ai la certitude acquise. Vous vous récrierez peut-être, nos dames jeteront les hauts cris; c'est dérisoire, c'est impossible, c'est une calomnie! dira-t-on. Eh, mon Dieu! non, mesdames; un peu moins de prévention favorable à ces messieurs, et vous tomberiez d'accord avec moi.

Blossac est un théâtre où le monde est acteur; vous cherchiez en vain le public, il est dans les coulisses préparant son rôle et se disposant à entrer en scène. Quand chacun a fait la roue, dit son mot, adressé son plus gracieux sourire aux banquettes, il se retire fort content de lui, haut en cravate et fier de l'impression qu'il a cru produire. Tirez le rideau, la farce est jouée.

Je ne sais rien de haïssable dans un homme comme la fatuité. Les femmes aiment qu'on s'occupe d'elles, qu'on les entoure de soins empressés, d'attentions délicates, qu'on s'oublie, qu'on s'efface entièrement pour ne penser qu'à leur plaisir: voilà ce qu'un homme ne devrait pas ignorer.

Au lieu de cela, vous voyez des jeunes gens pleins d'une déférence respectueuse pour leur personne, promenant un complaisant regard sur les détails de leur toilette, absorbés en eux-mêmes, vivant tout entiers dans l'intervalle qui sépare leur chapeau de la pointe de leurs bottes, concentrant toutes les forces de leur imaginative dans les misérables calculs de leur vanité; ignorants, froids, égoïstes.

Ne vous empresses pas trop de me taxer d'exagération. Pour vous, si le corps est tout, l'esprit ne sera rien; le trop de sollicitude dans l'être physique emporte oubli de l'âme; et qu'est-ce, d'un autre côté, que l'égoïsme, sinon l'amour outré de soi-même? Ils sont donc ignorants et égoïstes. Je n'ai pas besoin de vous dire que je prends la question au général.

Ils sont de plus ridicules, ce qui est la plus grave insulte à leur faire. Oui, messieurs, vous êtes ridicules comme tous les damerets présents, passés et futurs; vous êtes ridicules quand vous regardez à l'aide d'un lorgnon qui vous embrouille la vue;

Un membre fait un rapport sur l'état de l'agriculture dans le département.

Le conseil, prenant en considération les faits énoncés et les conclusions de ce rapport, émet le vœu que le conseil-général vote, en faveur de la société d'agriculture de Lyon, les fonds nécessaires pour les encouragements à accorder aux agriculteurs et horticulteurs de ce département.

Un membre fait un rapport sur les travaux du comice agricole du canton de Vaugneray ; il fait connaître les heureux résultats de cette institution, la noble émulation qu'elle fait naître, et les améliorations notables qu'elle a apportées soit aux travaux de préparation pour les terres, soit à l'éducation des bestiaux. Il paie un juste tribut d'éloges au zèle et à l'empressement que les professeurs de l'école vétérinaire ont mis à concourir à l'œuvre de régénération entreprise par le comice, et il appelle l'attention du conseil sur l'exiguïté et l'insuffisance du jardin de l'école vétérinaire.

Le conseil, considérant que l'école vétérinaire de Lyon a rendu et rend chaque jour des services nombreux à l'agriculture, et qu'elle contribue puissamment à ses progrès ;

Considérant que le périmètre du local qui lui est affecté est évidemment insuffisant pour qu'elle puisse recevoir les développements devenus aujourd'hui indispensables ; que, soit au nord soit au sud de ses jardins, il existe des terrains dont l'acquisition suffirait aux agrandissements reconnus nécessaires ;

Emet le vœu que l'administration traite avec les propriétaires des terrains contigus à ceux de l'école pour pouvoir lui donner le développement que réclame cet établissement.

Un membre fait un rapport sur la demande de la commune de Vaise en suppression du marché de Saint-Just et subsidiairement pour être autorisée à ajouter deux nouveaux jours au marché dont elle est en possession ; il conclut, au nom de la commission dont il est l'organe, au rejet de la demande en ce qui concerne la suppression du marché de Saint-Just et à son admission pour le surplus.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres.

Un membre propose par amendement de n'accorder à la commune de Vaise qu'un jour, le mercredi de chaque semaine.

Le conseil, considérant qu'il y aurait une souveraine injustice à déposséder une commune au profit d'une autre d'un marché dont l'existence est plus que séculaire ; qu'ainsi il y a lieu de rejeter cette partie de la demande ;

Considérant qu'il résulte des documents produits que les bestiaux se vendent sur les marchés de Lyon à un prix plus élevé que sur tous les marchés de France ; que, sans qu'il soit possible d'assigner une cause certaine à cet état de choses, il convient néanmoins de recourir à toutes les mesures qui peuvent avoir pour but d'y porter remède ; qu'en augmentant le nombre de jours destinés au marché de Vaise, on peut espérer que la commodité du local affecté au marché, la facilité de ses abords en dehors de la ligne d'octroi, et la certitude d'une vente plus facile et plus certaine, détermineront les éleveurs de bestiaux à les amener directement eux-mêmes sur ce marché, et qu'il résultera probablement de là une diminution notable dans le prix de ces bestiaux, que les bouchers pourraient acheter de première main ;

Est d'avis que c'est le cas de rejeter la demande de la commune de Vaise en ce qui touche la suppression du marché de Saint-Just et de lui accorder l'autorisation de tenir son marché le mercredi de chaque semaine.

Sur l'invitation de M. le préfet, la séance est suspendue.

Le conseil se rend à l'école de la Martinière.

A deux heures la séance est reprise.

Sur la proposition d'un membre, le conseil, à l'unanimité, décide qu'il sera dit au procès-verbal qu'après avoir visité dans toutes ses parties l'établissement de la Martinière et avoir assisté aux exercices des élèves, le conseil a été pénétré de la plus vive admiration pour le nouveau mode d'enseignement suivi dans cette école et les résultats prodigieux qui ont été obtenus, et que l'administration de la Martinière a ajouté encore aux bienfaits du major-général Martin, en rendant ainsi facile et prompt pour les enfants de la classe ouvrière l'étude des sciences, que leur difficulté et le temps qu'il fallait y consacrer avaient rendue jusqu'à présent impossible pour eux.

La discussion sur la demande de la section de la Montagne de Vaugneray est reprise.

Le conseil, considérant que cette demande n'est pas, quant à présent, en état d'être appréciée, décide qu'elle est renvoyée à la prochaine session.

Sur la proposition d'un membre, le conseil émet le vœu que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour empêcher la chasse au filet qui, en détruisant les oiseaux dans les campagnes, a laissé prendre un tel développement aux insectes de tout genre qu'ils sont devenus un véritable fléau pour tous les produits agricoles.

Un membre fait un rapport sur l'état des travaux exécutés sur les chemins de grande communication, et il propose un nouveau tarif d'estimation pour les journées de prestation.

Le conseil émet le vœu que ces travaux soient poussés avec

activité, et est d'avis de déterminer la valeur des journées de prestation, savoir :

Pour un homme.....	1 f. » c.
un cheval.....	1 50
un mulet.....	1 50
une paire de bœufs.....	2 »
une paire de vaches.....	1 50
un âne.....	» 50
une voiture à quatre roues..	1 50
une voiture à deux roues..	1 »
une voiture à âne.....	» 50

Un membre demande que la commune de Montromand soit comprise au nombre de celles qui doivent être imposées pour le chemin de grande communication de Sainte-Foy-l'Argentière.

Le conseil, considérant que la commune de Montromand a un intérêt évident à la confection de ce chemin ;

Est d'avis qu'elle doit être imposée dans la proportion de ce même intérêt.

M. le préfet fait connaître au conseil que l'administration s'occupe d'un projet de chemin de grande communication pour mettre en rapport Rive-de-Gier et le canton de Condrieu.

Le conseil, tout en exprimant son intérêt pour toute voie de communication qui sera établie entre Rive-de-Gier et le canton de Condrieu, demande que l'administration fasse étudier les trois tracés qui, partant soit de Condrieu, soit de Sainte-Colombe, soit d'Ampuis, aboutiront à Rive-de-Gier.

Un membre propose d'exprimer le désir que l'administration choisisse de préférence le tracé de la rive gauche du Garon pour la route n° 86.

Plusieurs membres présentent des observations.

Le conseil émet le vœu que le tracé pour la route n° 86 sur la rive gauche du Garon et passant sur la commune de Millery soit adopté de préférence à tous autres.

Sur la proposition d'un membre, le conseil émet le vœu que le gouvernement réalise le plus promptement possible la mesure qu'il a annoncée pour la concession de rentes sur l'Etat.

Sur la proposition d'un membre, le conseil émet le vœu que l'administration s'occupe des travaux réclamés pour la sûreté des voyageurs sur la route de Neuville.

Sur la proposition d'un membre, le conseil émet le vœu que le conseil-général vote les fonds nécessaires à l'école secondaire de médecine de Lyon.

Le président, au nom du conseil, adresse des remerciements à M. le préfet sur le zèle qu'il a bien voulu mettre à suivre et éclairer ses travaux.

Il est six heures.

La première session du conseil d'arrondissement est déclarée close.

La séance est levée.

On lit dans la Gazette du Midi :

Un arrêté de la mairie, affiché hier matin, mais dont les journaux de l'autorité n'ont pas dit un mot, ordonne aux citoyens faisant partie de la garde nationale, de remettre les armes qui leur ont été confiées. Si dans un mois cette remise n'est pas faite, ils seront traduits devant les tribunaux comme détenteurs illégaux d'armes de guerre, et punis comme tels. L'arrêté de M. le maire de Marseille est d'une illégalité flagrante.

M. Thomas, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, est mort vendredi à Marseille d'une attaque de goutte remontée.

Le duc et la duchesse d'Orléans doivent partir de Paris le 9 de ce mois, et arriver à Bordeaux le 17.

Dans la journée de vendredi dernier, un individu inconnu traversa la Saône dans une barque, offrit 2 francs au pontonnier, se promena quelques heures dans le village de Couzon, puis disparut. Le lendemain, il fut retrouvé errant dans les carrières, tenant des discours sans suite, prenant une assez belle maison pour le château des Tuileries, parlant de sa femme et de ses enfants qui l'attendaient et qui devaient être bien étonnés de ne pas le voir. Il semblait très-faible ; on lui offrit des aliments qu'il refusa, puis il continua à marcher dans les carrières. Enfin épuisé, il s'assit près d'une voûte, et bientôt s'accroupit. Des ouvriers allèrent à lui pour le relever, il était mort.

L'autopsie faite hier a démontré que ce malheureux n'avait pas mangé depuis plusieurs jours ; il avait à la tête, aux reins, aux cuisses et aux jambes diverses plaies sans gravité, déjà en état de cicatrisation et remontant à huit ou dix jours. Dans son portefeuille se trouvaient du linge, du diapalme destiné à ses plaies qui avaient été déjà pansées avec le même dessicatif, un passeport français établissant qu'il était le sieur François Danjon, professeur-interprète, et deux passeports anglais portant d'autres noms. Ces papiers ont servi à faire reconnaître qu'il était au service de deux Anglais logés à Lyon, à l'hôtel de l'Europe, et qui, depuis quelques jours, avaient fait annoncer sa disparition par la voie des journaux.

Ce malheureux a été inhumé dimanche soir dans le cimetière de Couzon.

Le tableau du prix moyen de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, publié par le *Moniteur* du 1^{er} août, fixe ce prix pour les départements dont Lyon est le marché à 22 f. 63 c.

Dimanche matin, une femme se promenant à pied sur le chemin de fer, entre Lyon et Vernaison, ayant voulu traverser les rails au moment où un convoi passait, a été renversée par la machine locomotive et a eu la jambe écrasée.

Puisse ce nouvel accident déterminer les piétons à tenir compte des défenses faites par l'administration de circuler sur une voie destinée à un mouvement aussi rapide que multiplié !

Un accident est arrivé le 3 courant sur la route ordinaire de Vienne à Givors. Un voyageur placé dans un omnibus, ayant voulu descendre sans en prévenir le conducteur, a été renversé et a eu la jambe écrasée.

Le directeur des postes a l'honneur d'informer le commerce et le public que, sur sa demande, il vient d'être autorisé par M. le conseiller-d'état, directeur-général des postes, à diriger sur Marseille la correspondance pour l'Espagne, qui sera transportée par les bateaux à vapeur et les bâtiments à voiles partant de ce port pour les différentes villes maritimes de la Péninsule.

Les personnes qui désireront donner cette direction à leurs lettres, voudront bien l'indiquer sur la suscription au moyen de ces mots : *Par la voie de Marseille.*

Le prix d'affranchissement en sera perçu comme si elles étaient expédiées par la voie de terre.

RAPPORT DE LA BATAILLE DITE DE L'EUPHRATE,
Rédigé par M. Petit, officier d'état-major de Hafiz-Pacha, fait prisonnier par les Egyptiens.

Le camp ottoman se trouvait placé face au sud sur trois lignes.

Les deux premières étaient formées par l'infanterie, la troisième par la cavalerie, et l'artillerie, placée sur les deux ailes, était forte de 146 pièces.

Les troupes turques formaient un effectif de 36,000 hommes, dont 23,000 d'infanterie sous le commandement des pachas de division Sadoula-Haidan et Kurd-Méhémet, 5,000 hommes de cavalerie commandés par Schérif-Pacha, et environ 4,800 bach-

L'infanterie et la cavalerie réunies étaient sous le commandement supérieur de Suleiman-Pacha.

L'armée d'Ibrahim-Pacha était campée sur le prolongement de la gauche du camp turc, à environ 6,000 mètres.

Le terrain qui couvrait la gauche du camp ottoman était très-accidenté, ce qui rendait l'attaque dans cette direction extrêmement désavantageuse pour l'armée égyptienne.

Hafiz-Pacha ayant été informé que plusieurs régiments égyptiens, composés de Syriens, avaient l'intention de passer dans ses rangs, fit canonner, le 23, à onze heures du soir, le camp égyptien. A cet effet, 4 batteries se portèrent dans le plus grand silence à mille mètres du camp égyptien, et lancèrent 260 obus. Ces projectiles jetèrent le trouble et le désordre dans le camp d'Ibrahim-Pacha.

Les points de direction du tir, qui avaient été relevés à cinq heures du soir par les officiers de l'état-major de Hafiz-Pacha, étaient les tentes d'Ibrahim et de Soliman-Pacha.

Ceux-ci montèrent à cheval en toute hâte, pour empêcher la confusion qui devenait très-grande.

Plus d'une centaine d'Egyptiens désertèrent alors dans le camp turc. Plusieurs pelotons étaient déjà en marche dans ce but, lorsque l'activité que Soliman-Pacha déploya aux avant-postes empêcha qu'un plus grand nombre ne sortît du camp.

Ibrahim-Pacha comprit la nécessité d'en finir par une grande action. A cet effet, le camp égyptien prit les armes à l'aube, et se dirigea en bon ordre, sur six colonnes, sur les derrières du camp ottoman.

La première colonne était composée de cent soixante bouches à feu qui marchaient par sections.

La seconde colonne était composée d'infanterie (chaque colonne de douze bataillons). Les troisième et quatrième colonnes d'infanterie marchaient par colonnes doubles, serrées en masse, à distance de déplacement.

Les cinquième et sixième colonnes, composées de neuf régiments de cavalerie, marchaient en colonnes, par escadrons, à demi-distance.

Soliman-Pacha avait intercalé, entre les distances des lignes d'infanterie en tête et en queue, huit bataillons ou colonnes doubles, serrées en masse, pour soutenir les attaques que les Turcs auraient pu faire à la tête et à la queue des six colonnes ; il avait également placé en tête deux batteries de douze obusiers de 36, qui tirèrent avec beaucoup de précision.

Le but de Soliman-Pacha fut de suite deviné par un officier d'ordonnance de Hafiz-Pacha. Ce but était de former une ligne oblique sur l'extrême gauche de l'armée turque, qui avait fait un changement de direction à gauche, sous un angle de 45 degrés en arrière. Mais la tête des colonnes d'Ibrahim-Pacha n'a pu se prolonger à la hauteur du village d'Hénisil, en ayant été empêchée par l'artillerie ottomane. Alors, Soliman-Pacha donna l'ordre à toutes les troupes égyptiennes de se former face à gauche en bataille, et ce général manœuvra sous les canons ottomans, et, chose remarquable, avec autant d'ordre que sur un terrain d'exercice.

Un feu très-vif de trois cents bouches à feu s'engagea à 4,200 mètres. Le combat d'artillerie dura une heure et trois quarts.

L'artillerie, ayant épuisé ses caissons et les coffrets de munitions, fut contrainte de ralentir son feu, en attendant que des munitions de la réserve arrivassent. Ce moment devint très-critique pour l'armée égyptienne. Douze bataillons de la droite des première et seconde lignes avaient déjà pris la fuite dans le plus grand désordre.

C'est alors qu'un officier d'ordonnance de Hafiz-Pacha lui conseilla avec les plus vives instances de marcher à la baïonnette sur les Egyptiens. Pendant ce moment d'hésitation, Soliman-Pacha, aidé de ses aides de camp, le sabre à la main, contraignit les fuyards à rentrer en ligne sous le feu terrible des Turcs.

Les cartouches à canon du parc de réserve d'Ibrahim-Pacha étant arrivées, un feu à mitraille bien nourri s'engagea de nouveau à 500 mètres.

C'est dans ce moment que les bach-bazouks se retirèrent. Hafiz-Pacha et ses officiers d'ordonnance sabrèrent les fuyards pour les faire rentrer en ligne, mais ce fut inutile.

Les troupes de Hafiz-Pacha, lesquelles se trouvaient sous un feu terrible de mitraille, commencèrent à lâcher pied.

Le désordre grandissait toujours, malgré l'activité et la bravoure de Hafiz-Pacha, et le dévouement des cinq officiers européens à son service.

La déroute devint complète. Presque toute l'artillerie ottomane abandonna ses fusils sur le champ de bataille.

La cavalerie turque, qui n'avait pas donné, fut entraînée par la fuite des bach-bazouks et de l'infanterie ; elle seule, de toute l'armée turque, exécuta sa retraite avec ordre. Le seraskier Hafiz-Pacha se retira sur Marach.

L'armée turque laissa également sur le champ de bataille plus de cent pièces de canon, les bagages de campement et les munitions. Le trésor, s'élevant à 45,000 bourses (5,600,000 fr.), fut sauvé.

Sur les cinq officiers européens, M. Petit a été fait prisonnier en voulant remettre en ligne plusieurs batteries qui étaient en retraite, et en voulant rallier quelques tirailleurs sous une charge de cavalerie.

On a de fortes raisons de croire que M. le baron de Malski, officier distingué d'état-major, a été tué.

Les Turcs ont eu 4,500 hommes hors de combat, et leurs blessés l'ont presque tous été mortellement.

Dans l'armée d'Ibrahim-Pacha, il y a eu environ 3,000 hommes hors de combat.

La bataille fut très-sanglante, puisque l'armée ottomane perdit un septième de son effectif.

La perte de la bataille peut être attribuée à trois causes :

1^o Les troupes ottomanes n'occupèrent pas un mamelon qui s'est trouvé à huit cents mètres du centre de leur ligne ;

2^o On n'exécuta pas la charge à la baïonnette lorsque l'armée égyptienne avait quatre régiments en déroute ;

3^o La cavalerie ne donna pas ; elle aurait pu, en se déployant en échelons, par régiments, la gauche en tête, former un ordre concave sur la tête des colonnes d'Ibrahim-Pacha, et produire une grande action de force.

Paris, 3 août 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La chambre des pairs s'est formée à deux heures en comité secret pour délibérer sur les conclusions du rapport de la commission de comptabilité. A quatre heures, la séance publique n'était pas encore ouverte.

le Muet d'Ingowille, César ou le Chien du Château, Pauvre Jacques, la Fille de l'Avare ; il leur reste encore l'asthmatique, le pulmonique, le sourd, l'aveugle, le paralytique, et une multitude d'autres types tout aussi agréables, et pour lesquels l'intrigue est toute faite. Cependant Bouffé est un homme d'un admirable talent, d'un tact et d'une finesse de jugement exceptionnels, un acteur qui, dans l'Avare, s'élève au sublime. N'attendez pas de Bouffé des cris ; toute son ame est sur son visage pâle, triste et souffrant ; le drame est dans ce geste si naturel et pourtant si étudié. En voyant Bouffé une fois, on pleure. Mais quand il est parti, essayez de lire les pièces qu'il joue, et à la seconde page vous rejetez le livre, le désenchantement vous saisira ; l'acteur vous avait fait aimer l'auteur, mais, le premier disparu, reste le second, que vous maudissez de ne pas faire un chef-d'œuvre avec un semblable interprète.

Non, la presse parisienne a beau dire, l'acteur ne manque jamais, c'est l'œuvre qui lui fait défaut. Jamais un homme de génie n'a vu son œuvre morte faute d'un autre homme pour l'exprimer ; aussi un regret bien amer vous vient, quand on voit le talent faire défaut au talent, et l'oublier pour la fortune.

Maintenant nous aurions à parler de Chollet et de Mlle Prévoist, dont nous avons déjà apprécié le mérite sans pour cela que nous nous croyions quittes de ce que nous leur devons d'éloges et d'applaudissements. Qu'ils nous redonnent Zampa, ils ont assez joué pour tout le monde ; après le Brasseur, le Postillon, Piouillo, que la pauvre musique d'Hérold ait son tour, cela fera plaisir à quelques-uns, et nous sommes de ce petit nombre, nous l'avouons en rougissant, qui trouvons plus de sympathie et d'entraînement pour l'acteur d'Hérold que pour celui d'Adam.

Mais à propos de chant et de la Fille de l'Avare, nous dirons à Mlle Cudell tout bas qu'elle n'est pas assez avare de ses épaules, qui sont fort belles. Le tartufe qui s'est permis cette observation n'est pas celui de Molière, c'est le public.

valier Rousseau, le chevalier Allent, le baron Louis, le comte Mathieu Dumas, le comte Denis de Danremont, le comte Reinhard, le baron Sylvestre de Sacy, le baron Haxo, de Cassaignoles, Casimir d'Angosse, le comte de Lobau, le comte de Montlosier, le comte Christian de Nicolai, le baron Lallemand, le duc de Bassano, le baron de Talleyrand et le baron de Prony.

—Un savant économiste, Edward Baines, a calculé dans son ouvrage sur les manufactures de coton anglaises que la longueur totale des fils de coton employés dans les ateliers des trois royaumes, pendant une seule année, était égale à cinquante et une fois la distance du soleil à la terre, c'est-à-dire à environ deux mille millions de lieues de poste.

A son exemple, un de ses émules s'est amusé à calculer comment le temps de nos députés avait été employé pendant la discussion du budget des dépenses; il a trouvé que 1,100,805,033 f. de dépenses pour l'année 1840 avaient été votés en 30 heures de séance, qu'ainsi nos honorables avaient voté pour 36,693,501 francs par heure, ou bien pour 611,562 francs par minute, ou bien encore pour 10,193 francs par seconde. Certes, il est difficile de se montrer plus expéditif en matière d'argent, et le mule-jenny, la fameuse machine anglaise, ne fonctionne pas avec plus d'activité.

Le même calculateur a trouvé que chaque député coûte par session aux contribuables 1,616 f. en chauffage, éclairage, encre, plumes, papier et impression. MM. les pairs sont encore beaucoup plus chers au pays, ils reviennent l'un dans l'autre à 10,660 f.

Il paraît que le grand inconvénient du mode de contrôle de nos dépenses vient de cette nostalgie qui s'empare, à la fin de juillet, de chaque député.

—Trois jeunes gens de cette espèce qui participe à la fois du gamin de Paris et du pilier d'estaminet, comparaissent aujourd'hui devant la cour d'assises, pour répondre à une accusation de vol qui portait un cachet particulier.

Le 11 mars dernier, vers dix heures du soir, Debrant, Bataille et Lalanc, qui depuis ont prétendu avoir trop bien dîné ce jour-là, entrèrent dans le café-estaminet du sieur Latruffe, rue Royale, au Marais.

A peine étaient-ils installés dans la salle de billard, où le sieur Latruffe les avait laissés seuls, qu'une pendule-cartel qui décorait cette pièce disparut avec deux des joueurs, Debrant et Lalanc. Par prudence on avait laissé le verre qui couvrait la pendule; mais ce verre s'étant brisé en tombant, le bruit attira le sieur Latruffe, qui ne trouva plus que Bataille dans la salle où il avait laissé ses trois pratiques.

Arrêté à l'instant, Bataille mit bientôt la police sur la trace de ses compagnons; et tous les trois furent traduits en cour d'assises. Devant le jury, Debrant explique qu'ayant par malheur renversé le cartel avec sa queue de billard, et ne se sentant pas de quoi en payer la valeur, il avait mieux aimé s'enfuir en l'emportant.

M. le président lui fait remarquer qu'on a trouvé, au-dessous

de la place qu'occupait le cartel, une table sur laquelle le voleur avait dû monter pour le prendre. Singulier effet de queue, qui aurait déplacé plusieurs meubles à la fois!

Malgré les explications de Debrant, les trois accusés ont été acquittés, grâce à l'indulgence du jury et aux efforts de M^{rs} Sully-Leris, Harlin et Cubain, leurs défenseurs.

—L'Almanach royal de 1839 qui vient de paraître est encore plus volumineux que celui des années précédentes. Parmi les choses curieuses que ce livre présente, on remarque que Louis-Philippe, qui se pique d'être le prince le plus pacifique du monde, a quinze aides-de-camp. Bonaparte n'en avait pas autant. Louis-Philippe a aussi vingt médecins, treize chirurgiens, deux dentistes et deux infirmiers. Quant à son fils aîné, il a maintenant maison civile et maison militaire.

Nous avons également remarqué les nouveaux titres de M. Edmond Blanc, que les électeurs ont si cruellement récompensé de son zèle à travailler la matière électorale avec MM. Montalivet, Locoquet, Emile de Girardin, etc. M. Edmond Blanc est conseiller d'état, inspecteur-général de la liste civile, puis archiviste de la couronne, c'est-à-dire le conservateur de toutes les pièces, de tous les documents diplomatiques dont les ministres n'ont aucune connaissance. C'est, comme on le voit, un poste de la plus haute confiance.

Cet almanach, au reste, qui contient les noms de plus de cent mille individus, parties prenantes au budget, et dont plus du tiers est décoré de la Légion-d'Honneur, est assurément le livre le plus instructif de l'époque, pour qui sait lire.

Extérieur.

Tous les esprits sont occupés des relations qui ont lieu depuis quelques jours, par parlementaire, entre Maroto et lord John Hay. A cela se rattache des affaires importantes, sur lesquelles chacun donne ses conjectures comme les meilleures. Toutefois voici des faits incontestables.

Samedi 27, lord John Hay sortit de Bilbao à neuf heures du matin, accompagné de deux officiers supérieurs, et s'avança jusqu'au pont de Bolueta, où il trouva Maroto qui l'attendait. Le général carliste et l'officier anglais se rendirent ensuite à Miravalles. S'étant renfermés eux deux avec un officier d'artillerie anglais, quelques-uns disent le colonel Colquhoun, qui leur servait d'interprète, ils eurent ensemble une conférence de trois heures, sur laquelle rien n'a transpiré. A l'issue de la conférence, il y eut un dîner auquel assistèrent, avec lord John Hay et Maroto, Villareal, Simon Torre et Toledo.

A cinq heures le lord retourna à Bilbao, et fut accompagné par Maroto jusqu'à un quart de lieue de la ville.

Ces mystérieuses rencontres, l'état de division dans lequel se trouvent l'armée et la cour du prétendant, la crainte que doit avoir Maroto de tomber victime des pièges des apostoliques et les dernières scènes qui se sont passées au conseil donnent beaucoup à penser.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 3 AOUT.					
NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Jan et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.,	2,265	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,	1,150	
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	700	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	975	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines del'Un.	700	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille,		
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.,		
4,000			Ce des mines Thiol.,	660	
1,000	1,000		Ce génér. des Tréf.,		
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap. Gondoles à vap. sur Saône, marc.,		
134	5,000	Idem.			
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,005	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
500	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'île-Barbe,	1,500	
1,800	1,000		Pontet gare de Vaise		
6,000			Canal de Givors,	1,190	
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à v. de Per.,	5,000	
800		Juin et Déc.	Fonder. (Loi. Ard.),	15,000	
800	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
2,000	1,000	Idem.	Banque de Lyon,		1,000
700	750		Caisse d'esc. com. de bestiaux,		
Illimité.		30 m. et 30 s.	Omnium		
2,000	500		Soc. river. d'assur.,	520	

BOURSE DE PARIS DU 3 AOUT.
Les premières affaires à Tortoni ont été faites à 80 47 1/2. A ce cours a commencé une réaction en hausse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse.
Trois pour cent 80 40
Quatre pour cent 105
Cinq pour cent 112 65
Rentes de Naples 100 50
Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE
De Ch. SAVY jeune,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 49.
NOUVELLES PUBLICATIONS.

DICTIONNAIRE DES RÉACTIFS CHIMIQUES employés dans toutes les expériences, dans les cours publics et particuliers, les recherches médico-légales, les expertises des corps simples et de leurs composés, ouvrage utile soit dans les arts, soit en médecine; par M.-S.-L. Lassaigne, professeur de chimie et de physique à l'école royale vétérinaire d'Alfort. — 1 fort vol. in-8°. — Paris et Lyon, 1839. — Prix, broché: 10 fr. 50 c.

APPLICATION DE LA MÉCANIQUE AUX MACHINES LE PLUS EN USAGE, mues par l'eau, la vapeur, le vent et les animaux, et de diverses constructions; par A. Taffe, ancien officier d'artillerie, chef des travaux de l'école royale d'arts et métiers de Chalon-sur-Marne. — 2^e édition, augmentée; 1 fort vol. in-8°, orné d'un grand nombre de planches. — Paris et Lyon, 1839. — Prix: 9 fr. 50 c.

NOUVEAU MANUEL COMPLET DE LA SOIERIE, contenant l'art d'élever les vers à soie et de cultiver le mûrier, et la fabrication des soieries à Lyon; rédigé et publié, sur les renseignements de plusieurs fabricants, par Alex. Devilliers, chevalier de la Légion-d'Honneur. Ouvrage accompagné d'un atlas renfermant un grand nombre de planches. Deux gros volumes in-18. — Paris et Lyon, 1839. — Prix, broché: 10 fr. 50 c.

NOUVEAU MANUEL DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, ou Introduction à l'étude de la géologie, par M. J.-J. Huot, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du Muséum d'histoire naturelle de Paris. — 1 fort vol. in-18, orné de planches. — Paris et Lyon, 1839. — Prix: 3 fr. (393)

ANNONCES JUDICIAIRES.
ÉTUDE DE M^o CORNUTY, AVOUÉ, A LYON, RUE BOMBARDE, N° 1.
ADJUDICATION DÉFINITIVE,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi dix août mil huit cent trente-neuf.
D'une maison sise à Lyon, grande rue Mercière, sur le derrière de celle qui porte le n° 66, au par-dessus de la somme de 21,000 fr., montant de son estimation.
S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M^o Cornuty. (1854)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.
ÉTUDE DE M^o MISSOL, NOTAIRE, A LYON, PORT SAINT-CLAIR, N° 25.
A VENDRE. — Un fonds de café-restaurant, achalandé, situé en face du nouvel entrepôt des liquides, à Perrache. Les agencements et le mobilier sont tout neufs. Le bail a encore huit ans de durée.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^o Missol, chargé de traiter. (1853)

(1849) A VENDRE A L'AMIABLE.
Une brasserie située à Lyon, avec l'achalandage et un matériel composé principalement de deux chaudières et leurs accessoires.
S'adresser à M^e Bertin, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, n° 7.

(6676) A VENDRE ou A LOUER, pour cause de retraite.
— Un des plus beaux établissements de bains de Lyon.
S'adresser à M^e Berloty, notaire, place des Terreaux.

(1854) CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le 1^{er} septembre prochain, l'étude de M^e Dugueyt, notaire, sera transférée au 1^{er} étage des bâtiments du Palais-Royal, à l'entrée de la rue du Plat.

ANNONCES DIVERSES.
(6679) A VENDRE pour cause de décès. — Un pensionnat de demoiselles, situé près de Lyon.
S'adresser rue Saint-Dominique, n° 4, au 3^e.
(6671) A VENDRE.
UN SUPERBE PIANO VERTICAL,
Six octaves et demie.
S'adresser rue Longue, n° 25, au 3^e.

(6677) Un teneur de livres ayant quelques heures à dépenser par jour, désirerait les employer dans les écritures.
S'adresser au bureau du journal.

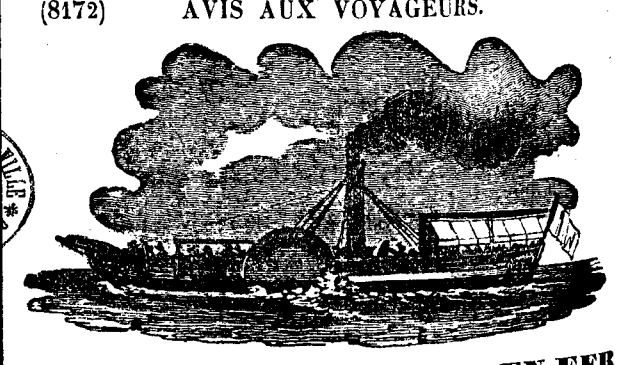
AVIS
Les actionnaires de la compagnie générale des mines de houille de Rive-de-Gier (Loire) sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le 17 août courant, dans les bureaux de la compagnie, à Lyon, port Saint-Clair, n° 26, à l'heure de midi.
Les propriétaires de vingt-cinq actions, au moins, ont seuls le droit d'assister aux assemblées.
Toutefois, les porteurs d'un moins grand nombre d'actions pourront les réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions. (250)

(6672) PROPOSITION IMPORTANTE.
On propose un moyen pour faire accélérer la vitesse des bateaux à vapeur contre le courant des fleuves, dans une proportion qu'on espère être quintuple. Il sera traité pour des vitesses moindres, et on pourra s'entendre pour modifier la plus grande.
Adresser les lettres, affranchies, à M^{me} Mallerboz, cours d'Herbouville, à l'angle de la place de la Boucle, à Lyon, pour remettre à M. T.

(10039) A CÉDER,
Avec facilité de paiement, à Saint-Etienne.
LIBRAIRIE, avec cabinet de lecture pour les livres et les journaux, en pleine activité; situation excellente, clientèle nombreuse, bail avantageux.
Le cédant se pliera autant que possible aux arrangements qui conviendront le plus à son successeur.
S'adresser à M. Félix Carron, agent d'affaires, quai Saint-Clair, n° 1, à Lyon, ou à M. Bonnefoux, papetier, rue Puits-Gaillot, n° 1, et rue Romarin, n° 2.

(6682) La personne qui s'est présentée, le 31 juillet dernier, chez M. Fabre, quai Peyrollerie, n° 139, pour prendre des renseignements, est priée de se présenter de nouveau au domicile de M. Fabre, jeudi 8 courant, pour recevoir une communication importante, ou de laisser son adresse, avant ou après cette époque, chez M. Fouraux, au 2^m étage de la même maison.

(6663) On demande une somme de 80 à 100,000 fr. pour un commerce avantageux et en activité. Cette somme serait hypothéquée sur des immeubles de fort bonne valeur et ne serait exigible que par portions, suivant la volonté ou les convenances du prêteur.



(8172) AVIS AUX VOYAGEURS.
LE BATEAU A VAPEUR EN FER L'INTRÉPIDE,
RECOMMANDABLE PAR LA CÉLÉRITÉ DE SA MARCHÉ,
Fera le service de CHALON à LYON, pendant toute la durée des basses eaux, sans changer de bateau.
DÉPARTS.
En juillet, de CHALON à LYON, tous les jours pairs;
En août, de CHALON à LYON, tous les jours impairs.

(912) Prix de la boîte de 36 capsules: 4 fr.
CAPSULES GÉLATINEUSES AU BAUME DE COPAHU PUR, LIQUIDE, SANS ODEUR NI SAVEUR, DE MOTHÈS, seules autorisées par brevet d'invention et de perfectionnement et ordonnance royale, et approuvées par l'Académie royale de Médecine de Paris, comme seules infaillibles pour la prompte guérison des MALADIES SECRÈTES INVÉTÉRÉES. ÉCOULEMENTS RÉCENTS ET CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, etc. etc., etc.
S'adresser à M. Mothès, rue Sainte-Anne, n° 20, à Paris, ou à M. Dublanc, pharmacien, dépositaire général, rue du Temple, n° 137. — Pharmaciens dépositaires: à Lyon, Vernet, Parreyron, André, Bellot, Bruchon, Bruny et Ce, droguistes; à Tarare, Michel; à Villefranche, Coullerot, Voituret, Bland; à Saint-Etienne, Couturier.
Se défier de la contrefaçon. Les boîtes qui ne sont pas revêtues de la signature de M. Mothès sont contrefaites.
CHOCOLAT AU LAIT D'ANESSE, aliment doux, léger, nutritif, et jamais excitant. Prière d'essayer ses merveilleux effets sur des sujets affaiblis ou convalescents, et surtout dans les affections de poitrine et d'estomac. — Prix: 5 f. la livre.
CHOCOLATS PERRON, agréables au goût, utiles à la santé. Exacte pureté, légèreté parfaite, digestion douce et facile. Économie réelle par les prix de 2 et 3 f. la livre. — Essayer et juger.
Dépôt chez M^{ll}e Geoffroy, place Bellecour, 17, à Lyon. (1909)